



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2025

### AVIS DE CONVOCATION

**Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravanning de la Gaspésie et Les Îles, ci-après l' « ARCC Gaspésie/Les Îles ».**

Par la présente, vous êtes invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Gaspésie/Les Îles qui se tiendra **le dimanche 24 août 2025 à 9 h 30 à la Salle Clarence-Minville sise au 73, Saint-François-Xavier Est, Grande-Vallée, Qc, G0E 1K0**. Prenez note que contrairement à ce qui avait été indiqué dans le programme des activités, il ne s'agit pas d'une assemblée générale annuelle mais bien d'une assemblée générale extraordinaire dont vous trouverez ci-joint le contenu. **La participation à distance n'est pas permise.**

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, à la Fédération québécoise de camping et de caravanning, fonds jeunesse. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Gaspésie/Les Îles sont également joints au présent avis de convocation.

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 18 juillet 2025, par :

Denise Poirier, secrétaire

ARCC Gaspésie/Les Îles

p.j.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravanning de *la Gaspésie et Les Îles* (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution à la Fédération québécoise de camping et de caravanning, fonds jeunesse (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 24 août 2025 est importante pour vous.**

**Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale extraordinaire. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Martin Leblanc [m-leblanc@telus.net](mailto:m-leblanc@telus.net) ou 418-392-3083.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.